

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mil vingt-six, le 30 avril, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,
Sous la Présidence de Madame Florence ALLAIS, Maire.
Conseillers Municipaux en exercice : 27
Convocations du 17 avril 2026**

Présents : ALLAIS Florence ; BIVALSKI Maxime ; BONNETON Aline ; CHUSSEAU Agathe ; COLSON-VALENCIA Nathalie ; DANCOISNE Alexandre ; DAVOINE Stéphane ; DELAHAYE Virginie ; ELMI BARREH Julie ; FROUART Matthieu ; GANTCH Sébastien ; GUENDOUZ Sarah ; GUIMBERTEAU Alexandre ; LACLAU Marion ; LAIGLE Eugénie ; LAIZET Véronique ; NERAUDAU Gérard ; PETUAUD-LETANG Julien ; VICIER Christophe ; VIGOUREUX Océane ; VILLENEUVE Marc ; ZANDVLIET Jean.

Excusés : BREGEON Liliane (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; MAYOR Sébastien (pouvoir à Monsieur G. NERAUDAU) ; SOURROUILLE Matthieu (pouvoir à Madame V. LAIZET) ; VERDON Emilie (pouvoir à Monsieur J. ZANDVLIET) ; VERNAY Martin (pouvoir à Monsieur S. GANTCH)

Secrétaires de Séance : Monsieur Jean ZANVLIET, Madame Agathe CHUSSEAU

Délibération D2026-23

Objet : Délibération portant sur la constitution de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire fait état de la demande de la Direction Générale des Finances Publiques le 30 mars dernier pour la nomination des nouveaux commissaires de la commission communale des impôts directs. Le conseil doit communiquer une liste de 32 noms parmi lesquels seront désignés par la Direction Régionale des Finances Publique les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants. Madame le Maire est membre d'office de la commission et en assure la présidence.

Il est rappelé qu'en présence d'une liste incomplète la Direction Régionale des Finances Publiques sera amené à désigner d'office des commissaires.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la liste telle que présentée en annexe.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des impôts,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

POUR	27
CONTRE	00
ABSTENTION	00

APPROUVE la liste des commissaires telle que présentée par Madame le Maire.

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
A Fargues Saint-Hilaire, le 30 avril 2026
Madame le Maire,
Florence ALLAIS